



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 11 juin 2024

ÉLECTIONS NATIONALES

Élections législatives des samedis 29 juin et 06 juillet 2024

Dépôt des candidatures

Les déclarations de candidature à l'élection des députés à l'Assemblée nationale sont déposées, pour chaque tour de scrutin **personnellement** par le candidat ou son remplaçant, à la préfecture - Entrée accueil du public - Avenue Paul Lacavé – 97100 Basse-Terre, **sur rendez-vous**, aux dates et horaires suivants :

Pour le 1 ^{er} tour		
Date	Horaires	Lieux de dépôt
Mercredi 12 juin 2024	de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	Hall d'accueil du public Entrée du personnel de 14h00 à 17h00 (contact : 0690.33.06.66)
Jeudi 13 juin 2024	de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	Hall d'accueil du public
Vendredi 14 juin 2024	de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	Hall d'accueil du public de 09h00 à 12h00 Entrée du personnel de 14h00 à 17h00 (contact : 0690.33.06.66)
samedi 15 juin 2024	de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00	Entrée du personnel (contact : 0690.33.06.66)
dimanche 16 juin 2024	de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00	Entrée du personnel de 14h00 à 18h00 (contact : 0690.33.06.66)
Pour le 2 ^{ème} tour		
Date	Horaires	Lieux de dépôt
lundi 01 juillet 2024	de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00	Hall d'accueil du public
Mardi 02 juillet 2024	de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00	Hall d'accueil du public



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les candidats sont invités à prendre un rendez-vous par téléphone 0690.33.06.66

La réception du public est limitée à deux personnes maximum par candidature.

Dépôt de la propagande

Les candidats qui souhaitent bénéficier du concours de la commission départementale de propagande devront remettre en main propre un exemplaire ou le prototype de leur propagande (bulletin de vote et circulaire), en même temps que leur candidature et **au plus tard le dimanche 16 juin à 18h00. La propagande électorale devra respecter les dispositions des articles R.29 et R.30 du code électoral.** Les quantités de propagande à livrer seront fixées par arrêté préfectoral.

La totalité de la propagande électorale (bulletins et circulaires) devra être livrée :

- le lundi 17 juin 2024 entre 08h00 et 18h00
- le mardi 18 juin 2024 entre 08h00 et 18h00 au plus tard

Un arrêté préfectoral précisera les modalités de dépôt de la propagande (lieux et quantités attendus).

Contacts : elections-bage@guadeloupe.pref.gouv.fr.